



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00856

Numéro SIREN : 532 095 395

Nom ou dénomination : GROUPE CID

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2014 sous le numéro de dépôt 10653

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE**  
445 boulevard Gambetta  
CS 60455  
59338 Tourcoing Cedex

GROUPE CID  
26 rue du Général de Gaulle  
59133 Phalempin

**RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : GROUPE CID

Numéro RCS : 532 095 395

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2011B00856

Adresse : 26 rue du Général de Gaulle  
59133 Phalempin

Numéro du Dépôt : 2014R010653 (2014 10668)

Date du dépôt : 04/07/2014

---

1 - Type d'acte : Ordonnance du président

Date de l'acte : 03/07/2014

1 - Décision : Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

---

Délivré à Lille Métropole le 8 juillet 2014

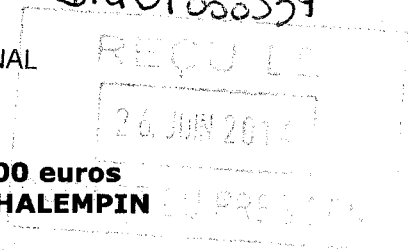
Le Greffier,



EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE LILLE-METROPOLE

**GROUPE CID**

**Société par actions simplifiée au capital de 420 000 euros**  
**Siège social : 26 rue du Général de Gaulle, 59133 PHALEMPIN**  
**532 095 395 RCS LILLE Métropole**



**REQUETE**  
**A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL**  
**DE COMMERCE DE LILLE METROPOLE**

Le soussigné Fabien BROSSAY,

Agissant en qualité de Président de la société GROUPE CID, société par actions simplifiée au capital de 420 000 euros, dont le siège social est situé 26 rue du Général de Gaulle à PHALEMPIN (59133), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS LILLE METROPOLE 532 095 395 ,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société GROUPE CID a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2013,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle doit réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

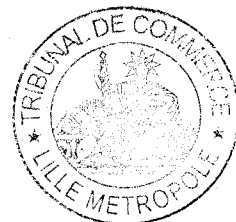
Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

L'assemblée générale ne peut se tenir dans les délais prévus en raison du nombre important d'actionnaires indisponibles sur la deuxième quinzaine du mois de juin 2014.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société GROUPE CID qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire d'un mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à PHALEMPIN  
Le 19 juin 2014

Le Président  
Fabien BROSSAY



# TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

## ORDONNANCE

Nous, Eric FELDMANN, Président du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce et de l'article R 221-5 du Code de Commerce,

Prorogeons au 31 JUILLET 2014 le délai de réunion de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

de : Sas GROUPE CID

Dépens : 39.91 euros

Fait à Tourcoing, le

3/7/2014

Le Greffier Associé,

Le commis greffier  
Laurence DUBOIS

Le Président,

POUR EXPEDITION CERTIFIÉE CONFORME  
TOURCOING, le

- 4 JUIL. 2014

